

Réunion du 22 novembre 2017

P.V. n° 7

Président : M. MASSON.

Présents : Mme. BOESSO – MM. ESCALETTES - LADER.

Excusé : M. DEMARET.

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD (Pôle Compétitions).

La commission souhaite des vœux de prompt rétablissement à son collègue Patrick DEMARET, récemment hospitalisé, et souhaite pouvoir travailler à nouveau avec lui le plus rapidement possible.

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

4^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats des 11 matches de ce tour et félicite les 14 clubs qualifiés (les 11 vainqueurs du 4^{ème} tour + les F.C. Girondins de Bordeaux, les Chamois Niortais F.C. et Trélissac F.C.) pour la suite de la compétition gérée par la F.F.F. :

- F.C. Girondins de Bordeaux (CN U19 – 33)
- Chamois Niortais F.C. (CN U19 -79)
- Trélissac F.C. (CN U19 – 24)

- Thouars Foot 79 (U18 R2 - 79)
- S.A. Le Palais sur Vienne (U18 R1 - 87)
- U.S. Lormont (U19 R2 - 33)
- E.S. Saintes Football (U19 R2 - 17)
- Les Genets d'Anglet Football (U19 R1 - 64)
- Pau F.C. (U19 R1 - 64)
- Limoges Football Club (U19 R1 - 87)
- S.A. Mérignacais (U19 R1 - 33)
- U.A. Niort St-Florent (U19 R1 - 79)
- F.C. Ecureuils Mérignac Arlac (U19 R1 - 33)
- Stade Bordelais A.S.P.T.T. (U19 R1 - 33).

COUPE REGIONALE U18 CREDIT AGRICOLE (SECTEUR SUD)

4^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats des 18 matches de ce tour.

Calendrier du 5^{ème} tour :

12 matches avec : **18** vainqueurs du 4^{ème} tour + **1** exempt restant du 3^{ème} tour + **5** entrants éliminés du 4^{ème} tour de la Coupe Gambardella Crédit Agricole (*Jeunesse Villenavaise étant exempt de ce tour*).

La Commission a procédé au tirage au sort ce jour dans les locaux du Centre Technique du Haillan (33). Vous pourrez retrouver toutes les photos sur le site de la LFNA ainsi que sur sa page Facebook.

Depuis le 4^{ème} tour, le tirage au sort est intégral et par groupes géographiques.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **SAMEDI 9 DECEMBRE 2017 à 15H00.**

Il ne sera pas joué de prolongation. En cas d'égalité de buts, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but.

Les arbitres seront désignés par les C.D.A des clubs recevants.

En cas d'absence de délégué officiel, c'est le représentant du club visiteur qui en fera fonction.

Les frais des officiels restent à la charge du club recevant (**réglés par virement par la LFNA – ne pas régler sur place**).

Aucun frais de déplacement ne sera perçu par les clubs visiteurs.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI.**

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

CHAMPIONNATS

U19 REGIONAL 2 È ENGAGEMENT LIBRE - SECTEUR NORD

Match n° 19867777 – Poule C – E.S. La Rochelle / A.S. Echiré St-Gelais du 19/11/2017

Absence de l'A.S. Echiré St-Gelais.

La Commission déclare le **forfait de l'A.S. Echiré St-Gelais.**

Amende de 45 euros pour forfait à l'A.S. Echiré St-Gelais (1^{er} forfait).

U19 REGIONAL 2 È SECTEUR SUD

Match n° 19487057 – Poule B – G.J. Bruilhois 47 / U.S. Cenon Rive Droite du 18/11/2017

Courriel de l'U.S. Cenon Rive Droite du 20/11/2017 à 09h03 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'U.S. Cenon Rive Droite**.
Amende de 45 euros pour forfait à l'U.S. Cenon Rive Droite (1^{er} forfait).

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Joel MASSON
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD